

Revue de presse Aérien & Tourisme

F. Maury, E. Lebere, U. Gonçalves, A. Kasmi, S. Aziri, C. De Nale, L. Dernoncourt, E. Malary, S. Boutrih, Y. Mejri



Communiqué de presse (en fin de revue de presse) :

- CGT Transports : "Négociations au point mort dans les transports routiers & les activités auxiliaires"

Sommaire du 25 avril 2024 :

- Grève du contrôle aérien : nombreux vols annulés malgré la levée du préavis du principal syndicat
- La grève des contrôleurs aériens ce jeudi annulée à la dernière minute
- Sûreté aérienne : l'aéroport d'Ajaccio pointé du doigt par la DGAC pour des « défaillances graves »
- Aéroport d'Ajaccio : la CCI de Corse assure que la sécurité « n'a jamais été dégradée », répondant aux alertes du préfet sur des « défaillances graves »
- Boeing va payer 443 millions de dollars aux compagnies pour l'immobilisation du Max 9
- Quel est le meilleur aéroport du monde ?

- **Transavia annonce six nouvelles lignes internationales dans son programme de vols d'hiver**

Grève du contrôle aérien : nombreux vols annulés malgré la levée du préavis du principal syndicat

LesEchos.fr – 24 avril 2024

Le principal syndicat de contrôleurs aériens, le SNCTA, à l'origine de l'appel à la grève pour ce jeudi 25 avril, est parvenu à un accord dans la nuit. De nombreuses annulations de vols sont quand même à prévoir ce jeudi.

Coup de théâtre dans le ciel français ! Alors que chacun se préparait à une journée noire dans les aéroports, ce jeudi, du fait de l'appel à la grève de tous les syndicats du contrôle aériens, le principal syndicat de contrôleurs, le SNCTA, a annoncé ce mercredi matin, la levée de son préavis. Un accord a été conclu, à l'issue d'une nuit blanche de négociations.

De quoi permettre à la direction générale de l'aviation civile (DGAC) d'éviter un deuxième préavis prévu pour les 9, 10 et 11 mai. Mais aussi de réviser légèrement à la baisse les réductions de programmes demandées aux compagnies aériennes pour cette journée du 25 avril, même si les annulations de vols resteront presque aussi importantes que prévu.

La DGAC a demandé aux compagnies aériennes de réduire leurs programmes de vols de 75 % à Orly (où le SNCTA n'est pas majoritaire) comme elle l'avait déjà fait hier dans une note envoyée aux compagnies, mais de 55 % au lieu de 65 % à Roissy-CDG, de 65 % à Marseille (inchangé), de 55 % au lieu de 60 % à Toulouse et 45 % au lieu de 50 % sur les autres aéroports métropolitains. Les avions survolant la France seront aussi impactés.

Des annulations de vols malgré tout

« Malgré la levée de ce préavis, l'aboutissement tardif des négociations avec le SNCTA et la nécessité de finaliser les discussions avec les autres organisations syndicales ne permettront pas d'éviter des perturbations le jeudi 25 avril 2024 », explique la DGAC. Certains syndicats minoritaires, comme la CGT ou l'Unsa-Icna, maintiendront très probablement leurs appels à la grève.

Par ailleurs, conformément aux nouvelles règles qui obligent les grévistes à se déclarer individuellement 48 heures au moins avant le début du mouvement, bon nombre de contrôleurs ont déjà envoyé leur déclaration individuelle. C'est d'ailleurs ce qui a permis au gouvernement de mesurer l'ampleur de la mobilisation et de le convaincre de transiger.

Il n'est pas certain que ces contrôleurs grévistes aient l'intention de revenir sur leur décision, même s'ils en ont la possibilité, bien que le délai de rétraction de 18 heures soit déjà été dépassé. D'autant que pour l'heure, le contenu de l'accord intervenu cette nuit entre le SNCTA et les autorités de tutelle n'a pas encore été dévoilé.

Dans un communiqué, le ministre des Transports, Patrice Vergriete, se contente de saluer l'accord trouvé « pour accompagner la mise en oeuvre de la réforme historique du contrôle aérien », en précisant seulement que « les mesures prévues par l'accord seront financées par les redevances acquittées par les compagnies aériennes ». « Le budget de l'Etat et le contribuable ne seront pas sollicités », souligne-t-il.

Le SNCTA a obtenu gain de cause sur la fin de carrière

Le principal syndicat de contrôle aérien appelait à faire grève pour obtenir de meilleures mesures « d'accompagnement social » - essentiellement sous forme de hausse de rémunération, revalorisation indiciaire et jours de récupération - en contrepartie des efforts de productivité demandés dans le cadre du projet de réorganisation des services de la navigation aérienne.

Selon nos informations, le gouvernement aurait finalement cédé sur l'une des principales revendications du SNCTA. A savoir l'accès aux plus hauts indices de la fonction publique pour les contrôleurs aériens en fin de carrière. Ce qui leur permettrait de bénéficier d'une meilleure rémunération et d'une pension de retraite plus élevée, à partir de 59 ans. Cette revendication, qui figurait dans la version 3 du protocole d'accord, avait été retirée du projet d'accord définitif après un arbitrage de Matignon. Ce qui avait fortement mécontenté les responsables du SNCTA.

De source proche du dossier, on estime toutefois que ces quelques concessions ne remettent pas en cause les points principaux du projet de réforme, tant sur les mesures de flexibilité que sur la réforme territoriale. Cette nuit de négociations, parfois tendue, aurait même permis de trouver un accord global avec le SNCTA sur ce projet de réforme, même si les discussions devront se poursuivre avec les autres organisations syndicales.

Le sujet des badgeuses a accentué la mobilisation

Un certain nombre de contrôleurs aériens potentiellement grévistes semblaient surtout motivés par le refus de la généralisation des badgeuses et des pointeuses, destinées à contrôler leur présence et leur temps de travail effectif sur sites et à mettre fin aux « clairances ». Une pratique tolérée jusqu'à présent, par laquelle des contrôleurs aériens s'autorisent entre eux des absences non décomptées, quand le trafic ne nécessite pas un effectif au complet.

La généralisation des badgeuses ne figurait pas dans le projet de réforme. Elle avait été annoncée fin mars, à la suite de recommandations du Bureau d'enquête et d'analyse (BEA). Après une collision évitée de justesse à l'aéroport de Bordeaux, le 31 décembre 2022, le BEA avait recommandé la suppression de cette pratique et un contrôle plus strict du temps de travail des aiguilleurs du ciel, par mesure de sécurité.

Au-delà de la perte éventuelle d'un avantage qui semblait acquis, qui représenterait, selon une estimation officieuse, 25 % de temps de travail en moins, certains contrôleurs ont perçu cette décision comme une mesure vexatoire. Et plusieurs syndicats semblaient bien décidés à « accompagner » leur mécontentement jusqu'au retrait de la mesure ou l'octroi de jours de congé supplémentaires.

La grève des contrôleurs aériens ce jeudi annulée à la dernière minute

Air journal – 24 avril 2024

Le SNCTA, syndicat majoritaire des contrôleurs aériens, a annoncé ce mercredi la levée de son préavis de grève, qui s'annonçait massivement suivi, ce jeudi.

« Un accord a été trouvé », a expliqué le SNCTA dans un court message sur son site, à l'issue d'une conciliation de « dernière minute » qui s'est tenue « de 8 heures à 18 h 30 » avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Le SNCTA, qui représente 60 % des effectifs de contrôleurs, n'a pas communiqué de détails pour l'heure sur le protocole de sortie de crise. Il protestait contre les mesures d'accompagnement, notamment salariales, d'une refonte du contrôle aérien français.

Pour rappel, la DGAC avait prévenu hier de l'annulation de 75 % des vols à l'aéroport d'Orly et de 65 % des vols à ceux de Roissy et de Marseille-Provence, 60 % des vols à Toulouse et Nice et 50 % pour les autres aéroports.

Aucun élément n'avait filtré mercredi en fin de matinée sur les conséquences opérationnelles de la levée du préavis du SNCTA, qui prédisait une « mobilisation record » pour jeudi. Celui-ci a expliqué mercredi à ses adhérents que, « compte tenu du délai extrêmement court lié à cette conciliation de dernière minute, chaque contrôleur peut annuler sa déclaration préalable, [même si] l'échéance de "18 heures l'avant-veille" [est] dépassée ».

Le nouveau préavis de grève déposé par le syndicat pour le pont de l'Ascension, les 9, 10 et 11 mai, n'aurait donc plus lieu d'être a priori.

La négociation, entamée il y a 15 mois, prévoit de refondre l'organisation du contrôle aérien en France pour faire face à l'augmentation annoncée du trafic aérien, qui devrait augmenter de « 10 % à 20 % d'ici à 2030 », selon le SNCTA, principal syndicat de contrôleurs aériens avec 60 % des effectifs. Pour cela, la DGAC veut rationaliser le maillage des services de navigation aérienne en fermant, entre 2028 et 2035, un quart des tours de contrôle aujourd'hui en service et souhaite diminuer de moitié le nombre de centres de contrôle d'approche. Ces centres, qui gèrent les avions en approche d'un aéroport, passeraient de trente à seize, selon le SNCTA, malgré l'augmentation annoncée du trafic aérien, de « 10 % à 20 % d'ici à 2030 » selon le syndicat.

Sûreté aérienne : l'aéroport d'Ajaccio pointé du doigt par la DGAC pour des « défaillances graves »

LaTribune.fr – 24 avril 2024

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a pointé « des défaillances graves de la mission d'inspection-filtrage opérée à l'aéroport d'Ajaccio », a annoncé le préfet de Corse ce mercredi, mettant en cause la Chambre de Commerce Corse (CCI). Cette dernière a, de son côté, nié tout dysfonctionnement.

Alors que la saison touristique approche, la sûreté de l'aéroport d'Ajaccio a été pointée du doigt ce mercredi par le préfet de Corse. « Depuis décembre 2022, trois missions d'audit successives des services de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ont révélé des défaillances graves de la mission d'inspection-filtrage opérée à l'aéroport d'Ajaccio », a précisé Amaury de Saint Quentin, dans un communiqué transmis à l'AFP.

« Lors du dernier contrôle opéré en janvier 2024, aucune amélioration significative n'a été observée », selon le préfet, précisant que « plus de la moitié des défaillances relevées 18 mois plus tôt, dont les plus graves, n'avaient fait l'objet d'aucune action corrective concrète

». Un communiqué salé qui affirme même que « ces constats ne permettent pas de garantir aux usagers de l'aéroport d'Ajaccio le niveau de sécurité minimal assuré dans l'ensemble des aéroports », regrette le préfet en pointant « le contexte d'élévation du plan Vigipirate à son niveau le plus élevé "Urgence attentat" le 25 mars dernier ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Corse, gestionnaire des aéroports dans l'île de Beauté et donc directement mise en cause dans l'affaire, s'est défendue ce même jour. « Le niveau de sécurité et de sûreté des usagers de l'aéroport n'a jamais été dégradé, seul le débit et la fluidité des passages aux postes d'inspection-filtrage sont altérés tant que les effectifs disponibles seront en nombre insuffisant », a-t-elle répondu dans un communiqué la CCI.

« Les principaux dysfonctionnements observés remontent à de nombreuses années, des décennies parfois », ajoute la CCI, assurant avoir de « nombreux (éléments pour) démontrer l'information régulière des autorités concernées ».

Interrogé par l'AFP sur ces dysfonctionnements, Jean Dominici, président de la CCI, a répondu « que la sûreté de l'aéroport d'Ajaccio a toujours été un problème (...) mais il n'y a pas de dysfonctionnements ». « Le seul, c'est qu'il y a des attentes, mais aujourd'hui la sécurité est respectée », a-t-il insisté.

L'entreprise de sécurité de l'aéroport au cœur d'une affaire judiciaire

Au centre de cette affaire, se tient aussi la société SAP SUR à qui la CCI a attribué le marché public de la sûreté aéroportuaire à Ajaccio. Un marché public de la sûreté de l'aéroport évalué à 11 millions d'euros et qui est déjà au cœur de procédures judiciaires.

Le 6 février dernier, le directeur de la société SAP SUR a, en effet, été mis en examen pour « extorsion en bande organisée, association de malfaiteurs et recel de favoritisme » par un magistrat instructeur de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille. L'enquête avait démarré après la plainte, fin mars 2023, d'un responsable de la société Samsic Airport, seul autre soumissionnaire pour l'appel d'offres, qui indiquait avoir reçu un appel de menace juste avant de se rendre en Corse. Samsic avait ensuite retiré son dossier de l'appel d'offres.

Mesures d'urgence

En attendant de trouver le ou les responsables, le préfet a décidé que « pour remédier de

manière urgente à ces défaillances récurrentes », la CCI « a été placée sous surveillance renforcée par la DGAC, le 9 avril 2024, permettant de manière immédiate l'augmentation des moyens de l'Etat dédiés au contrôle de la bonne réalisation des missions de sûreté », a indiqué Amaury de Saint Quentin, précisant qu'il avait pris des « mesures coercitives » vis-à-vis de la CCI dès le 29 mars.

« Ces mesures renforcent la priorité donnée aux contrôles de sûreté sur les activités annexes de l'aéroport, afin de garantir leur bonne exécution », a-t-il détaillé.

De son côté, la CCI de Corse a annoncé avoir entrepris « d'internaliser à très court terme » l'ensemble des missions d'inspection-filtrage de l'aéroport d'Ajaccio « afin de solder définitivement cette période de fragilité opérationnelle et d'incertitude financière ».

Aéroport d'Ajaccio : la CCI de Corse assure que la sécurité « n'a jamais été dégradée », répondant aux alertes du préfet sur des « défaillances graves »

LeMonde.fr – 24 avril 2024

Au lendemain des accusations du préfet de Corse, Amaury de Saint-Quentin, qui alertait sur des « défaillances graves » au niveau du filtrage des bagages et des passagers à l'aéroport d'Ajaccio, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'île a assuré, mercredi 24 avril, que la sécurité « n'a jamais été dégradée ».

L'organisme régional est le gestionnaire des aéroports dans l'île de Beauté, et il a attribué à la société SAP SUR le marché public de cette sûreté aéroportuaire. Ces « défaillances » révélées par le préfet mardi interviennent après trois missions d'audit successives menées par les services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). « Lors du dernier contrôle opéré en janvier, aucune amélioration significative n'a été observée » en la matière, selon le préfet, qui précise que « plus de la moitié des défaillances relevées dix-huit mois plus tôt, dont les plus graves, n'avaient fait l'objet d'aucune action corrective concrète ».

« Ces constats ne permettent pas de garantir aux usagers de l'aéroport d'Ajaccio le niveau de sécurité minimal assuré dans l'ensemble des aéroports », a-t-il regretté, en mentionnant « le contexte d'élévation du plan Vigipirate à son niveau le plus élevé, "urgence attentat", le 25 mars ».

Dans un communiqué mercredi, la CCI a toutefois estimé que « le niveau de sécurité et de sûreté des usagers de l'aéroport n'a jamais été dégradé, seul le débit et la fluidité des passages aux postes d'inspection-filtrage sont altérés tant que les effectifs disponibles seront en nombre insuffisant ». « Les principaux dysfonctionnements observés remontent à de nombreuses années, des décennies parfois », ajoute la CCI, assurant avoir de « nombreux » éléments pour « démontrer l'information régulière des autorités concernées ».

La CCI « placée sous surveillance renforcée »

Interrogé par l'Agence France-Presse (AFP) sur ces dysfonctionnements, Jean Dominici, président de la CCI, a répondu « que la sûreté de l'aéroport d'Ajaccio a toujours été un problème, qui dure depuis la SMS », la Société méditerranéenne de sécurité, qui avait été au centre d'un retentissant procès en 2011. En lien avec les CCI de Corse-du-Sud ou du Var, la SMS avait ainsi remporté de manière totalement frauduleuse (pas de mise en concurrence, opacité complète des conditions d'attribution...) plusieurs marchés liés à la sécurité de l'aéroport d'Ajaccio, de son port et de l'aéroport de Toulon-Hyères.

« Le seul [dysfonctionnement], c'est qu'il y a des attentes, mais aujourd'hui la sécurité est respectée », a assuré M. Dominici à l'AFP. La CCI de Corse annonce avoir entrepris « d'internaliser à très court terme » l'ensemble des missions d'inspection-filtrage de l'aéroport d'Ajaccio « afin de solder définitivement cette période de fragilité opérationnelle et d'incertitude financière ».

Le préfet Amaury de Saint-Quentin a toutefois annoncé mardi que « pour remédier de manière urgente à ces défaillances récurrentes », la CCI « a été placée sous surveillance renforcée par la DGAC, le 9 avril, permettant de manière immédiate l'augmentation des moyens de l'Etat [consacrés] au contrôle de la bonne réalisation des missions de sûreté ».

Ce marché public de la sûreté de l'aéroport, évalué à 11 millions d'euros, est au cœur de procédures judiciaires. Le 6 février, Dominique Peretti, le directeur de la société SAP SUR, a été mis en examen pour « extorsion en bande organisée, association de malfaiteurs et recel de favoritisme » par un magistrat instructeur de la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille.

L'enquête avait démarré après la plainte, fin mars 2023, d'un responsable de la société Samsic Airport, seul autre soumissionnaire pour l'appel d'offres, qui avait déclaré avoir reçu un appel de menace de mort juste avant de se rendre en Corse. Samsic Airport avait ensuite retiré son dossier de l'appel d'offres.

Boeing va payer 443 millions de dollars aux compagnies pour l'immobilisation du Max 9

Air-Journal.fr – 25 avril 2024

Boeing a annoncé une perte légèrement inférieure au premier trimestre par rapport à la même période de l'année dernière, mais a déclaré que la résolution des problèmes qui ont retenu l'attention après l'incident d'Alaska Air retarderait son redressement financier et lui coûterait 443 millions de dollars en indemnisation à ses compagnies aériennes clientes.

Les exigences dues à des problèmes de qualité entraînent des pertes financières importantes pour Boeing alors que dans un même temps, il ne peut pas fabriquer d'avions assez rapidement pour générer des bénéfices. Toutefois le message se veut rassurant. Le PDG sortant appelle à la prudence et réitère la priorité de la sécurité et de la qualité. « Nous prendrons le temps nécessaire pour renforcer nos systèmes de gestion de la qualité et de la sécurité, et ce travail nous positionnera pour un avenir plus fort et plus stable », a déclaré le PDG Dave Calhoun, qui a annoncé au cours du trimestre son intention de quitter son poste d'ici la fin de l'année. Les problèmes de qualité dans la production de Boeing ont donc sans surprise un impact considérable sur les chiffres d'affaires du constructeur aéronautique américain.

Les ventes ont ainsi chuté au premier trimestre – pour la première fois depuis près de deux ans – de 8 %, à 16,6 milliards de dollars (environ 15,5 milliards d'euros), comme l'a annoncé Boeing à Arlington, les problèmes du constructeur aéronautique ayant entraîné une forte baisse des livraisons d'avions commerciaux à ses compagnies aériennes clientes. Pour rappel, chaque avionneur tire l'essentiel de son argent de la vente d'avions commerciaux uniquement lors des livraisons aux clients.

Les sorties de fonds ont bondi à 3,93 milliards de dollars, soit environ cinq fois plus qu'un an plus tôt. La perte ajustée est tombée à 388 millions de dollars américains (année précédente : 440). Les résultats financiers légèrement meilleurs que prévu ne compensent pas les difficultés d'une entreprise face aux questions du Congrès, des régulateurs et du public voyageur sur la qualité et la sécurité de ses avions.

Le PDG sortant Dave Calhoun a une fois de plus préparé les investisseurs et les employés à des temps difficiles. « Les chiffres du premier trimestre reflètent les mesures immédiates que nous avons prises pour réduire la production afin d'améliorer la qualité. » Dans une lettre adressée aux employés, il affirme que « la réduction des livraisons peut

être difficile pour nos clients et pour nos finances. Mais la sécurité et la qualité doivent et seront une priorité absolue. »

Le constructeur n'a donné aucune indication sur le montant qu'il perdrait cette année ni sur le moment exact où il s'attend à être rentable. Dave Calhoun a déclaré que l'entreprise était confiante dans son objectif de produire un flux de trésorerie positif de 10 milliards de dollars par an, bien qu'il ait déclaré qu'ils envisageaient désormais de le faire plus tard, au cours de la période 2025-2026. « Nous sommes absolument déterminés à faire tout ce que nous pouvons pour garantir que nos régulateurs, nos clients et, plus important encore, nos employés et le public aient confiance à 100 % en Boeing », a-t-il déclaré. « Il est important que nos collaborateurs et nos parties prenantes comprennent à quel point l'avenir de Boeing s'annonce prometteur. La demande dans l'ensemble de notre portefeuille reste incroyablement forte. Nos employés sont de classe mondiale. Il y a beaucoup de travail devant nous, mais je suis fier de notre équipe et je reste pleinement confiant en notre avenir. »

Quel est le meilleur aéroport du monde ?

LesEchos.fr – 23 avril 2024

Chaque année, Skytrax sonde les voyageurs du monde entier pour établir son classement des meilleurs aéroports de la planète. Voici le palmarès 2024.

Cela fait quelques années que Doha et Singapour sont au coude-à-coude dans la catégorie « meilleur aéroport du monde ». Skytrax a sondé des voyageurs d'une centaine de nationalités sur 570 aéroports pour établir son dernier classement, avec des critères tels que la facilité à s'enregistrer, passer les contrôles de sécurité et faire escale, la qualité et la variété de l'offre de restauration, ou le shopping.

En 2024, c'est l'aéroport Hamad à Doha au Qatar qui décroche la première place, grâce à son design ultra-moderne, ses terminaux faciles à explorer et son shopping de qualité. L'aéroport Changi à Singapour, deuxième cette année, était déjà numéro un en 2023 et 2020, et Doha en 2022 et 2021.

Visites gratuites de la ville

« Cette année, [l'aéroport international Hamad] célèbre sa dixième année d'exploitation et nous sommes vraiment honorés que les passagers nous aient élus meilleur aéroport du monde pour la troisième fois », s'est réjoui Badr Mohammed Al Meer, PDG de Qatar

Airways , auprès de la société de conseil britannique. « Nous sommes impatients de continuer à surprendre et à ravir les passagers en créant des voyages mémorables et exceptionnels dans les années à venir. »

Doha fait partie des quelques aéroports qui proposent des visites gratuites de la ville aux passagers en escale, ce qui lui a valu de bonnes notes de la part des personnes interrogées. Il dispose également de l'Oryx Airport Hotel, plébiscité par les voyageurs, qui peuvent profiter, entre deux avions, du spa, d'un court de squash et d'une piscine de 25 mètres de long.

Asie et Europe bien représentées

L'aéroport Incheon à Séoul en Corée décroche la médaille de bronze. Les passagers l'ont également désigné comme aéroport le plus « family friendly » au monde. Haneda et Narita à Tokyo complètent le Top 5. Avec Hong Kong, Nagoya et Osaka au Japon, sept des vingt meilleurs aéroports du monde selon Skytrax se trouvent en Asie.

Neuf des vingt meilleurs aéroports du monde sont en Europe, dont Vienne, Madrid et Istanbul, d'après la société spécialisée. Mais c'est l'aéroport Charles de Gaulle à Paris qui arrive en sixième position. Son terminal 3 a été désigné comme le meilleur terminal low cost au monde, et Orly a été désigné meilleur aéroport régional d'Europe. Aucun aéroport africain et sud-américain ne fait partie de ce palmarès.

Les 20 meilleurs aéroports du monde, selon Skytrax

1. Doha-Hamad
2. Singapour-Changi
3. Séoul-Incheon
4. Tokyo-Haneda
5. Tokyo-Narita
6. Paris-Charles de Gaulle
7. Dubaï
8. Munich-Franz-Josef-Strauss
9. Zurich
10. Istanbul
11. Hong Kong
12. Rome-Fiumicino
13. Vienne-Schwechat

14. Helsinki-Vantaa
15. Madrid-Barajas
16. Nagoya-Centrair
17. Vancouver
18. Osaka-Kansai
19. Melbourne-Tullamarine
20. Copenhague

Transavia annonce six nouvelles lignes internationales dans son programme de vols d'hiver

Capital.fr – 24 avril 2024

Transavia a dévoilé, ce mercredi 24 avril, son programme de vols pour l'hiver. La compagnie aérienne low cost du groupe Air France annonce six nouvelles lignes internationales.

Pour satisfaire les envies de soleil en plein hiver de sa clientèle française, Transavia propose de nouveaux vols pour aller se doré la pilule. La filiale low cost du groupe Air France a présenté, ce mercredi 24 avril, son programme pour l'hiver 2024-2025, sur lequel figurent six nouvelles lignes internationales. La compagnie néerlandaise desservira ainsi pour la première fois l'île de Sal, située au Cap-Vert, au large de la côte d'Afrique de l'Ouest, depuis Lyon et Marseille.

Les voyageurs pourront également s'envoler en direction de Dakar, la capitale du Sénégal, depuis les aéroports de Nice et de Lille, ainsi que vers Dubaï depuis celui de Toulouse. Et pour ceux qui n'ont pas peur du grand froid, un vol à destination de Kittilä, en Laponie finlandaise, est disponible depuis Paris. Au total, Transavia proposera 18% de sièges en plus par rapport à l'hiver dernier, précise-t-elle dans un communiqué. Ces nouveaux vols sont disponibles à la vente dès ce mercredi, pour des voyages qui s'effectueront du 27 octobre 2024 au 29 mars 2025.

Dakar au départ de sept villes françaises

Parallèlement, la compagnie poursuit son développement au Maghreb, avec la prolongation de la ligne Strasbourg-Alger et la reprise de la ligne Rennes-Marrakech. En outre, Transavia prolonge deux lignes européennes au départ de Paris-Orly, vers Milan et Malte. «Ces ouvertures de lignes répondent à une demande de voyage toujours forte de la part de nos clients, désireux de découvrir de nouveaux horizons. Nous avons à cœur de

poursuivre notre développement en régions, en proposant des liaisons internationales directes depuis Lyon, Marseille, Lille, Nice, ou encore Toulouse. Nous sommes d'ailleurs très heureux de desservir Dakar au départ de pas moins de sept villes françaises cet hiver», a déclaré Nicolas Hénin, directeur général adjoint commercial et marketing chez Transavia France. Si vous souhaitez d'ores et déjà planifier vos vacances d'hiver, les destinations ensoleillées ne manquent donc pas.

Communiqué de presse :

CGT Transports : "Négociations au point mort dans les transports routiers & les activités auxiliaires"

Montreuil – 24 avril 2024

Qui fait la politique de la « chaise vide » ?

Au regard de l'importance cruciale, pour l'économie française, d'avoir des activités de transports performantes, il conviendrait que le patronat et les syndicats de la branche se mettent au travail afin d'améliorer la convention collective de ce secteur d'activité !

Or, depuis bientôt un mois, c'est le black-out total ! Les présidences paritaires de tous les secteurs de la branche des Transports Routiers ont décidé d'annuler, en dernière minute, toutes les réunions programmées des différentes instances paritaires nationales de négociations et, ce, pour l'instant, jusqu'à fin avril.

Impossible donc de discuter et de négocier sur des sujets aussi structurant que les salaires, la protection sociale ou sur des dispositifs de fin de carrière...

Cette situation est, notamment, due au fait que deux organisations syndicales (CFDT et FO) se sont mises en situation d'échec dans le secteur de la logistique.

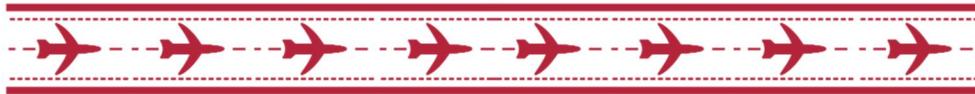
La FNST-CGT considère que si chaque organisation syndicale est libre de ses actes, il n'est, pour autant, pas responsable d'utiliser la politique de la « chaise vide » dans l'ensemble des secteurs du transport routier (marchandises, transport routier de voyageurs, transport de fonds et de valeurs, transport sanitaires, déménagement, coursiers), au détriment de l'intérêt de l'ensemble des salariés de la branche des transports routiers.

La FNST-CGT appelle l'organisation patronale majoritaire du secteur de la logistique (TLF) à revenir à la table de négociation afin de faire des propositions d'augmentation salariale, à

minima, à la hauteur de l'inflation. L'augmentation proposée à hauteur de 1,13 % n'est ni juste, ni acceptable au regard du travail des salariés de la logistique, rouage essentiel à l'ensemble de l'activité économique du pays, qui sont réduit au SMIC !

Des milliers de salariés de la convention collective du transport routier sont dans l'attente de réponses négociées sur les sujets touchant à leurs conditions de travail et salariales.

La FNST-CGT exige la reprise immédiate des réunions de négociation paritaire sur les divers secteurs de la branche.



PROGEXA
*Des experts au service exclusif
des représentants du personnel*